

2019-1457  
2019-04-04

TRIMEC DMB #2  
POUDRE HERBICIDE PLUS

POUR LA FABRICATION DE PRODUITS D'ENGRAIS/HERBICIDES ASSOCIÉS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON  
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE :	2,4-D (présent sous forme d'acide)	45,59 % é.a.
	MÉCOPROP-P (présent sous forme d'acide)	10,20 % é.a.
	DICAMBA (présent sous forme d'acide)	4,30 % é.a.

N° D'HOMOLOGATION 27991 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON

DANGER IRRITANT GRAVE POUR LES YEUX

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET 25 kg  
PBI-Gordon Corporation  
22701 W 68th Terrace  
Shawnee, KS 66226  
1 800 821-7925

MODE D'EMPLOI : Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un engrais-pesticide homologué/réglémenté en vertu de la *Loi sur les engrais*.

Trimec DMB #2 Poudre Herbicide Plus possède l'avantage d'être un produit sec qui peut se mélanger à des concentrations relativement élevées sans que l'engrais ne se lie et forme des grumeaux comme c'est le cas avec les produits liquides.

Pour assurer un mélange homogène de la poudre herbicide et de l'engrais, ajouter 4,75 kg de propylène glycol ou d'hexylèneglycol par tonne de produit.

La dose recommandée supprime les mauvaises herbes suivantes : pissenlit, plantain, lierre terrestre, stellaire moyenne, lupuline, trèfle, herbe à poux, gaillet gratteron, bourse-à-pasteur, sumac vénéneux, épervière orangée, pâquerette vivace, prunelle vulgaire, renouée des oiseaux, renoncule et la plupart des autres dicotylédones dans les pelouses.

Ajouter Trimec DMB #2 Poudre Herbicide Plus dans le mélangeur d'engrais dans un volume qui fournira une dose d'application de 44 g/100 m<sup>2</sup>.

Par exemple, si l'engrais est appliqué à raison de 1 kg par 100 m<sup>2</sup>, ajouter 44 kg de Trimec DMB #2 Poudre Herbicide Plus pour chaque 1 000 kg d'engrais.

	DOSE D'ENGRAIS À APPLIQUER	QUANTITÉ DE Trimec DMB #2 Poudre Herbicide Plus PAR TONNE (1 000 kg) D'ENGRAIS
Lot d'une tonne (1 000 kg) : Ajouter 44 kg de Trimec DMB #2 Poudre Herbicide Plus. Trimec DMB #2 Poudre Herbicide Plus ne forme pas de dépôt dans le mélange d'engrais. Une fois mélangé il conserve son homogénéité dans l'engrais.	1,0 kg/100 m <sup>2</sup>	44,0 kg
	1,5 kg/100 m <sup>2</sup>	29,3 kg
	2,0 kg/100 m <sup>2</sup>	22,0 kg
	2,25 kg/100 m <sup>2</sup>	19,6 kg
	2,5 kg/100 m <sup>2</sup>	17,6 kg
	3,0 kg/100 m <sup>2</sup>	14,7 kg
	4,0 kg/100 m <sup>2</sup>	11,0 kg
	5,0 kg/100 m <sup>2</sup>	8,8 kg

#### MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. DANGER : Corrosif. Cause des dommages aux yeux et irrite la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. NE PAS contaminer les sources d'irrigation/d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

#### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : MANIPULATION DU CONCENTRÉ (mélange et chargement) :

1. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, des lunettes protectrices (un écran facial ou des lunettes de sécurité) et une combinaison lors du mélange, du chargement ou de la manipulation du produit.
2. Rincer les gants avant de les enlever.
3. Éliminer convenablement tout vêtement fortement contaminé.

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un matériel de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou autres matières absorbantes imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, enlever les vêtements et les laver séparément sans tarder. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, enlever les vêtements et prendre une douche avec du savon.

En aucune circonstance, cet herbicide ou tout autre désherbant 2,4-D ne doit être utilisé à proximité des tomates, des cultures de légumes, des raisins, des plantes ornementales ou de toute autre culture sensible, car cela pourrait entraîner des dommages graves. Ne pas utiliser l'équipement pour mélanger des engrais qui ne contiennent pas d'herbicide. Une petite quantité de résidus dans un engrais pour plantes peut détruire les plantes utiles. N'utiliser ce produit dans aucun type de système d'irrigation. Éviter de contaminer les eaux d'approvisionnement pouvant

servir à arroser les cultures sensibles ou à des fins domestiques. Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. La dérive ou le ruissellement peuvent nuire aux invertébrés aquatiques et aux plantes non ciblées. Ne pas appliquer directement sur l'eau. Ne pas contaminer l'eau lorsqu'on élimine les eaux de nettoyage de l'équipement.

La plupart des cas de contamination des eaux souterraines impliquant des herbicides au phénoxy comme le 2,4-D ont été associés au mélange/chargement et aux lieux d'élimination. Prendre garde lorsqu'on manipule des pesticides 2,4-D dans ces lieux pour empêcher la contamination de l'approvisionnement en eaux souterraines. Pour réduire la possibilité de conséquences nuisibles, utiliser des systèmes clos pour mélanger ou transférer ce pesticide. Lorsqu'on place l'équipement pour le mélange/chargement dans un espace clos, on empêche la poussière d'être entraînée et de causer des dommages.

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans le contenant d'origine dans une aire de stockage verrouillée et à laquelle les enfants et les animaux de compagnie n'ont pas accès. Pour empêcher toute contamination croisée, ne pas entreposer près des autres pesticides, des engrais, de la nourriture humaine ou animale ou des semences.

#### **PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit risque de provoquer une irritation grave des yeux, de même qu'une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses de 2,4-D et au dicamba peuvent comprendre : toux, brûlements, étourdissements, fatigue, faiblesse musculaire, perte momentanée de la coordination musculaire, nausée, perte d'appétit, perte de poids, vomissements,

ralentissement du rythme cardiaque, souffle court, excitation, contraction des muscles, dépression, incontinence, cyanose, spasmes musculaires, épuisement et perte de voix. Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Traiter selon les symptômes.

#### ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )